

NOUVEAUTÉS SIPPE

Optimisation des SIPPE

À l'automne 2011, le comité conseil post-chantiers des SIPPE proposait au MSSS quatre orientations regroupant 26 recommandations concluant ainsi les chantiers d'optimisation des SIPPE. Les recommandations sont détaillées dans le [rapport du comité conseil](#).

Ces nouvelles orientations ont été présentées aux CSSS notamment aux directeurs du programme local de santé publique, aux directeurs FEJ, aux superviseurs cliniques et aux responsables d'équipes des SIPPE. Tous se disent satisfaits et enthousiastes, car ces nouvelles orientations reflètent très bien leurs attentes et préoccupations.

Nouvelles directives du MSSS

Contexte

Le MSSS a émis de nouvelles directives pour l'orientation des enfants, des jeunes et des familles vers les services ou programmes répondant le mieux à leurs besoins.

En effet, les chantiers d'optimisation des SIPPE ont montré qu'une portion des familles bénéficiant des SIPPE éprouvait une ou plusieurs difficultés (négligence, santé mentale, déficience intellectuelle, dépendance, violence). Or, les SIPPE, programme préventif dorénavant lié exclusivement au Programme national de santé publique, ont été conçus pour répondre aux besoins des familles présentant des facteurs de risque et non pour celles présentant des difficultés.

De plus, au cours de l'été, une allocation récurrente pour l'implantation d'un programme d'intervention en négligence dans tous les CSSS du Québec vient d'être octroyée par le MSSS.

La mise sur pied d'un continuum de services en périnatalité et pour la petite enfance répondant aux besoins gradués des enfants et des familles s'avère donc fondamentale.

Description

Pour les familles faisant une nouvelle demande de service au CSSS

- *Les familles répondant aux critères d'admissibilité des SIPPE* (mères sous le seuil de faible revenu et sans diplôme d'études secondaires ou professionnelles, peu importe l'âge) et présentant des facteurs de risque sont orientées vers les interventions à visée préventive effectuées dans le cadre des SIPPE.
- *Les familles en difficulté*, qu'elles aient ou non les critères d'admissibilité aux SIPPE, sont orientées vers les services du programme Jeunes en difficulté.
- *Les familles qui vivent une situation de négligence* sont orientées vers le programme d'intervention en négligence en cours de déploiement et dont l'implantation sera effective dans tous les CSSS d'ici 2015.
 - Si le programme d'intervention en négligence n'est pas implanté, ces familles en situation de négligence seront orientées, selon leurs besoins, vers d'autres services du programme Jeunes en difficulté ou vers les autres services du CSSS, notamment en santé mentale, dépendance ou déficience.

Pour les familles déjà suivies dans les SIPPE

- Elles pourront poursuivre dans ce programme ou être orientées vers les services du programme Jeunes en difficulté, selon leurs besoins et l'organisation de services en place.



Actions à mettre en place : responsabilités partagées

MSSS

- ▶ Élaboration d'une grille d'analyse sommaire permettant d'orienter les familles vers les services appropriés à leurs besoins. Cette grille sera testée à l'automne 2012 auprès de quelques CSSS et sera disponible ultérieurement à l'ensemble des CSSS du Québec (à venir en 2013). Cette grille d'analyse sommaire ne remplacera pas la nécessité d'une évaluation approfondie des besoins des enfants et des familles menant à l'élaboration du plan d'intervention (PI) ou du plan de services individualisé (PSI).
- ▶ Ajustements au cadre normatif I-CLSC qui seront effectifs à partir du 1^{er} avril 2013, afin d'assurer une codification conforme aux orientations ministérielles. Ces dernières risquent d'avoir un impact sur différents services, notamment au niveau de l'accueil des services généraux, des secteurs Famille-Enfance-Jeunesse (FEJ) et des archives (I-CLSC).

DSP

Afin de guider la réflexion sur la mise en place des continuums de services permettant d'orienter les enfants et les familles vers les bons services, la DSP vous soutiendra dans la réalisation d'un **Portrait local de la clientèle SIPPE (suivis actuels)**. La DSP vous fournira les outils nécessaires, compilera les données recueillies et rédigera autant les portraits locaux que le portrait régional. Les portraits locaux permettront de connaître la proportion de familles qui présentent des facteurs de risque et celles qui vivent une ou plusieurs difficultés sur chacun des territoires.

Un outil simple de collecte de données et un guide vous seront acheminés avec plus de détails le 26 septembre prochain.

CSSS

Mise en place d'un continuum de services

Puisque les modifications proposées par le MSSS seront effectives à partir du 1^{er} avril 2013, ce délai permettra aux CSSS de planifier l'organisation des services des équipes Famille-Enfance-Jeunesse nécessaire à la mise en place d'un continuum permettant d'offrir les services adéquats aux enfants et aux familles de votre territoire. Cette planification posera les jalons nécessaires notamment à l'implantation du programme d'intervention en négligence et à l'optimisation des SIPPE dans votre CSSS. Positionner les SIPPE dans le volet préventif du continuum de services constitue un enjeu majeur.

Réalisation du **Portrait local de la clientèle SIPPE par votre CSSS.**

À vos agendas

Prochaine rencontre régionale des superviseurs cliniques et des responsables d'équipes

Le 13 novembre 2012, de 9 h à 12 h 30

Salle Des Jardins de l'Agence

Formation Intervention en contexte de pauvreté (automne 2012)

Date : Groupe 1 = 8 et 16 novembre 2012

Clientèles visées : Intervenantes des équipes multidisciplinaires des SIPPE des CSSS
Quelques places sont réservées pour les partenaires intersectoriels
provenant des Tables en petite enfance.

**Nous souhaitons la bienvenue à Victoire Giguère qui se joint en septembre
à l'équipe petite enfance de la Direction de santé publique.**



L'équipe petite enfance vous souhaite un très bel automne!

Accompagnatrices de la DSP

Sylvie Bériault: 450-928-6777 poste 3182

Luce Bordeleau: 450-928-6777 poste 3028

Lydia Rocheleau : 450-928-6777 poste 3038

Territoires de CSSS

CSSS Champlain—Charles-Le Moyne, du Suroît,
Haut-Richelieu—Rouville et Haut-St-Laurent

CSSS Richelieu-Yamaska, La Pommeraie,
de Vaudreuil-Soulanges et Haute-Yamaska

CSSS Pierre-De Saurel, Jardins-Roussillon et
Pierre-Boucher

RÉDACTION

Responsable : Luce Bordeleau
Rédaction : Luce Bordeleau et Sylvie Bériault
Montage : Manon Lévesque
Coordonnatrice : Suzanne Auger, Programme enfance jeunesse

